



Déclaration FSU sur la carte des formations professionnelles initiales au CREFOP du 12 janvier 2021

La FSU pourrait en rester à l'étude quantitative de cette évolution et se féliciter de l'ouverture de nouvelles formations et que très peu de fermeture ne soient envisagées pour la rentrée de septembre 2022, même si une mise en veille équivaut à fermeture. Ces relatives bonnes nouvelles cachent en fait une réalité beaucoup inquiétante pour les jeunes et leur famille et pour l'avenir même des entreprises.

Depuis de nombreuses années, les réformes du système éducatif n'ont eu comme principal objectif de diminuer le coût de l'école. Les conditions de travail des élèves et des personnels se sont dégradées au niveau des collèges, des lycées et des

universités, rendant notre système éducatif de plus en plus inégalitaire et ne permettant pas aux plus fragiles socialement de devenir des citoyens formés pour leur réussite professionnelle et leur épanouissement personnel. Former les jeunes et leur donner les moyens de réussir dans la société de demain est un investissement que n'assument pas les gouvernements successifs.

Au collège, la disparition des groupes a supprimé le travail au plus près des élèves, cantonnant les enseignements en classe entière. L'enseignement de la technologie ou en arts plastique ne permet plus aux élèves de découvrir des activités manuelles en petits groupes : ces enseignements auraient pu susciter des vocations vers des formations plus manuelles.

Au niveau du baccalauréat professionnel, les réformes successives de l'enseignement professionnel impliquent une déqualification professionnelle. Après le passage au bac pro 3 ans en 2009, la mise en place des familles de métier en 1ère année va encore diminuer le temps de formation professionnelle des élèves. Cette réforme s'accompagne d'une diminution du nombre d'heures des enseignements généraux qui auront des conséquences sur la poursuite d'études au niveau BTS et sur leur possibilité à se former pour reprendre ou créer leur propre entreprise.

Dans les lycées généraux et technologiques, les réformes ont déjà des impacts sur les enseignements pris par les élèves et auront des conséquences catastrophiques pour les formations technologiques industrielles et de laboratoire. En seconde, la plupart des élèves ne découvrent plus les enseignements technologiques et le nombre d'élèves dans les filières technologiques et de laboratoire sont en baisse constante. Au niveau du baccalauréat général, la réforme permet aux élèves de choisir leur spécialité. Une filière qui amenait vers les filières d'excellence professionnelle a disparu, l'équivalent du Bac S option Science de l'ingénieur. Le ministère vous dira qu'elle a été remplacée par la spécialité NSI (numérique et sciences informatiques) mais elle laisse orpheline une branche importante de la formation professionnelle industrielle. De plus, une autre conséquence de cette réforme, la quasi-disparition des mathématiques et des sciences pour plus de 55 % des élèves, qui aura aussi des conséquences en termes de poursuite d'études dans les domaines industriels. Les préparations scientifiques ont formé de nombreux ingénieurs mais elles sont en grand danger et certaines vont devoir fermer leur porte dans les années à venir, en raison du manque de vivier d'élèves.

Pour les BTS, la mise en place de quotas de bac et la concurrence avec l'apprentissage ferment la porte à des élèves des filières générales et technologiques : de nombreuses places se libèrent trop tardivement après que certains élèves de bac pro aient signé leur contrat d'apprentissage et que les places soient laissées vacantes par les quotas de bac pro. Sans une remise à plat des quotas et du fonctionnement de Parcoursup, des formations professionnelles vont se trouver en difficulté, voire disparaître en formation initiale sous statut scolaire. Et il ne faut pas oublier l'université qui accueille de plus en plus d'étudiants sans les moyens suffisants.

De plus, le développement de l'apprentissage est un leurre qui cache mal les défaillances de notre système éducatif. Lors de ces vœux, le 31 décembre 2021, le président Macron a insulté les personnels de l'Éducation nationale quand il a annoncé fièrement que nous avons formé 700 000 jeunes par apprentissage, laissant sous-entendre que la formation professionnelle initiale sous statut scolaire n'assurait pas cette mission ! Pourtant, elle continue à former la très grande majorité des jeunes et des salariés de ce pays ! Les chiffres de contrat d'apprentissage pour l'année 2021 sont exceptionnellement élevés, un doublement par rapport à 2018. Ces chiffres s'expliquent par la libéralisation du marché de la formation professionnelle mais surtout par le subventionnement de l'État. Pour une entreprise, le coût d'un apprenti est nul la 1ère année de l'apprentissage et l'apprenti est une force de travail gratuite et adaptée à l'entreprise. A noter que cette forte augmentation profite aux niveaux post-bac et donc aux élèves socialement favorisés. L'enseignement supérieur y a recours car il permet de récupérer des financements qu'il n'aurait pas par ailleurs, en termes de taxe d'apprentissage par exemple.

La FSU brosse un panorama sombre de la situation mais il s'appuie sur la réalité du terrain de la formation initiale sous statut scolaire et en voit les conséquences pour les jeunes et pour les entreprises. Sans investissement dans l'Éducation nationale à la hauteur des besoins, les jeunes seront les premiers à pâtir de cette situation ! Comme le montrent les études internationales, notre système éducatif accentue les inégalités et le tri social. Il ne permettra donc pas de répondre aux exigences de formations des jeunes pour les années à venir et les entreprises s'étonneront de ne pas trouver les salariés formés pour leur développement et leur fonctionnement. Pour la FSU, l'investissement dans les formations professionnelles sous statut scolaire est insuffisant, c'est pourquoi la FSU votera contre cette carte des formations professionnelles de la région académique des Hauts-de-France.

La FSU remercie les services du C2RP et du rectorat pour la transmission des documents en amont de la réunion.